

René Lew,
10-14 novembre 2013,
pour la journée de la passe en réseau
du 17 novembre 2013

La raison signifiante, et de là objectale, de la passe lui impose un caractère extra-associatif

1. Contexte institutionnel

Je veux confirmer ici que la passe doit se garder des dérives institutionnelles. J'ai connu celle de l'École de la Cause freudienne (choix « politique » selon les rapports au leader ; « de quel Analyste l'École a-t-elle besoin ? » ; passe à l'entrée,...) et je ne voudrais pas me retrouver à soutenir une procédure de passe favorable à/aux institutions, et encore moins la promouvoir.

À être entrés initialement dans des compromis avec Analyse freudienne — à la suite des défections de Psychanalyse actuelle et des Cartels constituants de l'Analyse freudienne, avec lesquelles pourtant le montage avait été poussé suffisamment loin pour que la passe en réseau puisse opérer —, Dimensions de la psychanalyse et secondairement L'acte psychanalytique payons aujourd'hui ce qui fut malvenu à l'époque. En fait il s'agissait de faire en sorte que la passe en réseau puisse débiter. Par compromis, j'entends, par exemple, de ne pas refuser la dualité (sinon le double jeu) d'Analyse freudienne qui conserve sa passe propre (intra-institutionnelle) à côté de la passe en réseau. Autre exemple : admettre le maintien de leur propre désignation de passeurs. Mais tout cela n'était pas grave si nos trois associations actuelles¹ se contentaient de soutenir, sans vouloir l'infléchir à l'avantage d'aucune, le protocole d'ensemble de passe en réseau. Les animosités entre tenants d'associations diverses, contrevenant au côté extra-associatif de la passe en réseau, n'y trouvent pas place. Un glissement a donc eu lieu qui amène Analyse freudienne, pour éviter censément ces conflits au sein du protocole de passe, à présenter la passe en réseau comme un système inter-associatif et non plus extra-associatif (et pour ce faire simplement soutenu par diverses associations). Je m'expliquerai plus bas sur ce soutien. Mais pour l'heure le problème est issu du refus d'Analyse freudienne d'accepter (au principe, car il n'y a pas de demande à cet égard) la participation d'Intension psychanalytique. Pas question, fut-il dit, d'envoyer un passant être en fin de course jugé par des tenants d'Intension psychanalytique.

Je vais donc m'expliquer sur les raisons qui me font choisir de soutenir une passe hors association(s).

¹ À la date de rédaction de ce texte.

2. Les raisons de la passe

Je considère en substance que la cure psychanalytique traduit les signifiants en les faisant passer au rang d'objet. C'est un changement de registre extensionnel, une façon de faire le tour du positionnement intensionnel et narcissique du sujet en s'y raccordant. Mais il convient que l'analysant arrivé au terme de son analyse ne soit pas encombré d'un tel objet, et que cet objet chute. Comme surnuméraire, il n'est cependant pas transmissible (comme l'est une signification), ni cumulable (comme c'est le cas de la plus-value). La raison d'être de la passe est donc de rendre cessible cet objet— non pas comme tel, mais en le transformant, en sens inverse de la démarche de la cure, en signifiant et, bien plus, en signifiance (Un, S₁, S(A), Φ, fonction Père...), seule proprement transmissible en tant qu'évidée et n'opérant qu'ainsi. La signifiance est même le devoir d'existence narcissique du sujet (... *soll Ich werden*).²

Cette « obligativité » (*Verbindlichkeit*) existentielle impose la passe. Mais par là la passe s'assure d'être en elle-même un nouage (*Verbindung*). Aussi « l'associatisme » la dénature. De même il s'agit de revenir à son obligation existentielle (allant du *Sollen* transcendantal, car récursif, au *Dasein* comme *existentia*, existence) qui n'implique en rien qu'on soit nommé à un statut, au devoir (*Pflicht*, *duty*) qui implique une tâche à accomplir. La même équivoque correspond au terme de « fonction », soit opération, soit « état », voire « état civil ». C'est en quoi Lacan différenciait « n'hommer » de nommer à un poste. Cette « n'homination » ne saurait intéresser l'association ni porter une vérité transmissible ou encore empaquetable en objet, ni même impliquer de gérer quoi que ce soit de la psychanalyse.

À partir de ce distinguo dans la nomination, je soutiens que passer la passe a son intérêt propre, et même la réussir, sans être pointé, badgé par cette réussite, ni en porter une quelconque étoile. C'est pourquoi j'oppose ce qui est coupure comme passage (et la passe mène à cet évidement que la coupure formule et structure) à la coupure qui « précipite » en barrage. La première *Spaltung* est celle que Freud met en œuvre (pendant toute la construction de la psychanalyse, de 1895 à 1938) comme barrière de contact. La seconde est celle que Bleuler spécifie en tant que schize comme barrage (*Sperrung*) dans la psychose. Ainsi l'obligation institutionnalisée de la passe entre dans les facticités contre lesquelles Lacan nous met en garde à la fin de sa « Proposition... ». Ces facticités correspondent précisément à l'horizon extensionnel coupé (non dialectisé) de l'intension constituante (comme signifiance) que vise censément la passe. Ces extensions factices (voire meurtrières) mettent à distance du créationnisme signifiant et referment les sujets sur et dans des camps³ ségrégatifs, selon une pseudo science taxinomique opérant au profit du commun du groupe (ici l'association de psychanalystes) contre la singularité subjective et, de la même façon délirante, au profit de l'Autre (c'est en quoi l'on peut ici parler de jouissance mortifère). L'intérêt de la passe est de souligner le créationnisme signifiant opérant *ex nihilo* et non au profit d'un savoir partagé et imposé comme déterminé par l'institution. Contre un savoir préconstitué extrinsèquement la passe assure le *devoir* existentiel, synthétique *a priori*, du sujet pris isolément mais dénué de solitude, car ce devoir fait lien comme la signifiance procède par échanges (*Verbindung* : à la fois relation et engagement). En effet le *devoir* conduit dans le discours analytique à la passe en tant que passage en retour de l'objet (sous-tendu du signifiant) à la signifiance dont le sujet se clive de l'évidement. Dans la passe il y va de l'intérêt (et du désir) du sujet pour ce lien de l'objet à la signifiance — et non l'intérêt de l'institution se soutenant elle d'un discours tout aussi établi qu'elle.

² R.L., « Contingence et facultativité en psychanalyse », colloque SIPP, Gand, novembre 2013.

³ R.L., « La castramétation », *Le Bulletin* (d'avant Dimensions freudiennes) n° 3, 1991.

À l'opposé de l'institution établie sur son discours, je soutiens que Dimensions de la psychanalyse fonctionne comme une structure de passe — quand on y réussit à avoir réponse. La passe n'a rien d'un établissement (dans tous les sens), et non plus elle ne facilite en rien par elle-même l'établissement de l'analyste. La passe ne peut montrer que la facultativité de la position de l'analysant passant éventuellement analyste. Elle ne démontre en rien les impératifs institutionnels, à mon avis antinomiques avec la liberté de manœuvre qui est celle du sujet œuvrant récursivement. Le S_1 en effet, soit la signifiante, ne peut asseoir que le narcissisme primordial, insaisissable, mais en rien un narcissisme spéculaire, surtout s'il opère communautairement par (1) identification au leader, pris en objet étalon et (2) identification latérale entre tous en identifiant d'abord l'objet propre à chacun avec cet objet groupal et donc en identifiant entre eux les objets de chacun.

3. Un protocole assurément singulier même si non désarrimé des associations

Voici ce que j'écrivais le 17 mai dernier aux collègues de Dimensions de la psychanalyse et de L'acte psychanalytique.

René Lew,
le 17 mai 2013,

Cher(e)s ami(e)s,

Suite à la réunion du 12 janvier 2013 avec l'association Analyse freudienne, qui s'est opposée à toute introduction d'IntenSon psychanalytique dans la passe en réseau, il est apparu que les compromis dans lesquels nous étions entrés lors de l'élaboration de la passe en réseau, compromis alors nécessaires pour ne pas rendre cette passe extra-associative impossible et afin de lui définir une date de début, ont laissé une part encore trop importante aux associations.

Une révision du dispositif, afin de le radicaliser comme absolument extra-associatif, est aujourd'hui nécessaire ; je vous propose donc, en surligné jaune, les transformations de ce texte qui seront à discuter par nos deux associations d'abord, voire par Analyse freudienne, s'ils se prêtent encore à la passe en réseau après les dissentiments, disons, du 12 janvier (où d'aucuns pourfendaient haineusement le discours de haine qu'ils attribuaient projectivement aux autres). Il serait bon aussi que les transformations à venir de ce texte révisé tiennent compte du contenu des exposés effectués lors du colloque de Dimensions de la psychanalyse sur « Statuts et laïcité » et du colloque du CLG de Convergencia sur « Psychanalyse et politique », thème proposé par notre association sous l'impact de son président, Frédéric Nathan-Murat.

Le principe de la passe en réseau est d'y admettre quiconque *individuellement*, ni au titre de son association ni selon la figure qu'on lui prête. Chacun s'y soumet au principe de tierce personne qui mène déjà

- (1) à la désignation d'un passeur,
- (2) au désir de participer d'un cartel pour en juger (ex-jury).

Cela évite toute inscription d'abord politique et tous effets de groupe internes comme Analyse freudienne l'impose néanmoins actuellement en renversant l'ordre des choses : impossible, disent-ils, de laisser un analysant se présenter à une telle passe et d'y rencontrer un opposant politique, bien sûr taxé des pires *a priori* négatifs contre l'analyste qu'on est. Cela vise d'abord l'intention de la psychanalyse, mais peut-être moi-même.

Je défends par contre une passe en réseau sans exclusive. Chacun y est renvoyé à soi-même quant à s'autoriser non sans les autres singularités du réseau et du dispositif. Je fais même confiance à quiconque quitterait sa base politique pour agir singulièrement selon le principe de désignation et d'autorisation de soi-même dont je fais le seul filtre, sans l'imaginer être une garantie absolue. Ainsi on ne saurait garantir d'avance un passant de la qualité des débats dans un cartel quelconque.

S'il y a place à faire aux ruptures et disjonctions (Pierre Smet) dans la passe en réseau, c'est au sens du Temps logique de Lacan : ne faire collectif qu'à prendre celui-ci comme le sujet de l'individuel en rompant *in fine* avec toute construction correspondant à un temps pour comprendre. Explicitement : non pas rupture entre des personnes, mais rupture au sein de sa propre organisation (!) des choses, au sein de son propre schématisme.

Avec mes meilleurs sentiments,

René Lew

P.S.₁- Voir le CR du 12 janvier par F. Nathan-Murat (le 17 janvier 2013).

P.S.₂- Ma « Note aux associations » du 9 janvier 2013. À quoi *Analyse freudienne* a voulu porter contradiction contre toute parole donnée.

*

Je souligne tout simplement ici ce que les Principes de la passe en réseau ont d'ouvert sur l'extra-associatif.

L a p a s s e e n r é s e a u
P r i n c i p e s

La passe extra-institutionnelle qu'est la passe en réseau est à l'œuvre grâce à l'accord entre les associations qui la soutiennent et sont parties prenantes, **mais pas les seules**, de son élaboration (*Analyse freudienne, L'Acte psychanalytique, Dimensions de la psychanalyse*, en particulier, mais non limitativement), **et en dehors de toute politique associative.**

*

Dimensions de la psychanalyse, Analyse freudienne, L'Acte psychanalytique et nombre de personnes autour d'elles, proposons aux autres associations prises dans le discours psychanalytique, comme à ceux qui de leur place individuelle y sont intéressés, une passe **extra-institutionnelle**, dans l'esprit de la proposition de Lacan et avec le dispositif ci-joint comme cadre de fonctionnement.

Il nous est apparu que, pour faire produire à la passe ce qu'elle recèle de possibilités, mieux vaut la laisser parler par elle-même. Dans cet esprit, il importe de la préserver, comme on le fait pour la cure, d'une institutionnalisation qui pourrait se retourner contre elle, en en

faisant un enjeu d'association. C'est pourquoi une pratique de réseau (concept congruent à celui de signifiant) peut étayer le fonctionnement d'une passe située hors point de vue.

En revanche, nous comptons sur la passe pour l'*institution* de la psychanalyse, à distance de tout effet de groupe. C'est la raison pour laquelle s'adresser à des associations de psychanalystes n'est pas antinomique avec cette visée, pourvu que celles-ci ne travaillent pas à leur simple pérennisation. À cet égard nous sommes sans exclusive. **Mais la passe en réseau ne saurait appartenir ni à l'une d'elles ni à leur conjonction.**

Le réseau que forment déjà ces trois associations pourra s'élargir ; il peut concerner soit d'autres associations, prêtes à y participer, soit tout psychanalyste disposé à désigner un passeur, soit a fortiori tout psychanalyste souhaitant se présenter à la passe **ou tout psychanalyste souhaitant participer à un cartel.**

Le dispositif que nous proposons est, bien sûr, à retravailler d'étape en étape. Nous le ferons **aussi** avec chaque association nouvelle, selon un mode à définir dans l'esprit de ce dispositif. Cependant une transformation des règles de fonctionnement ne pourra être envisagée qu'après un certain temps à partir de son lancement effectif.⁴

*

Je passe maintenant à la révision du dispositif. Les modifications sont indiquées en jaune, ce qu'elles remplacent disparaît, sauf quand il s'agit d'une pure et simple suppression qui apparaît alors biffée.

L a p a s s e e n r é s e a u
D i s p o s i t i f

La passe

En référence à la proposition de Jacques Lacan du 9 octobre 1967, la passe consiste : (1) dans le fait que le passant parle à deux passeurs, (2) dans le témoignage des passeurs apporté **au cartel qui en juge**, (3) dans le retour **de ce cartel** vers le passant, ici par le truchement d'un rapporteur et d'un représentant du **cartel**. Chacun de ces intervenants fait valoir, à sa façon, une fonction de parole, moins comme propriété du passant qu'en tant qu'elle structure, à chacun de ces moments, l'échange entre eux. De plus, un secrétaire est chargé de recevoir, en plus des candidats, les noms des passeurs potentiels et ceux des membres potentiels du **cartel**.

Le passant

En fonction du moment particulier où sa cure l'a conduit, il se porte candidat auprès du secrétaire pour s'engager dans la passe.

Les passeurs

Ils sont deux pour chaque passe, afin d'échapper au modèle de la cure. Un passeur est désigné par son psychanalyste (y compris son éventuel contrôleur), en dehors de toute question d'affiliation **institutionnelle**. Cependant, cette désignation n'interviendra qu'après l'engagement de celui-ci dans une procédure lui permettant d'éclairer une décision dont il garde l'entière responsabilité. Il s'agira pour lui de travailler les raisons de **son choix de désignation, soit auprès d'un autre analyste, soit au sein d'un cartel, dit alors de désignation.**

⁴ Cette « mouture » tient compte des modifications apportées le 22 septembre 2007.

La procédure suivante, ~~préconisée pour les analystes de nos associations,~~ s'impose ~~cependant comme une condition pour les~~ à tout psychanalyste ~~n'y appartenant pas.~~

Dans un premier temps, il choisit deux autres analystes **d'où qu'ils viennent**, auxquels il parle séparément des raisons qui, dans la cure dont il s'agit, l'ont induit à penser que tel sujet est dans la passe et peut à ce titre être désigné passeur ; ces deux analystes se rencontrent et désignent à leur tour deux autres analystes pour discuter des éléments qu'il leur a fait connaître, ce qui constitue le deuxième temps ; afin de travailler la question, ces quatre psychanalystes se réunissent dans un troisième temps, en cartel, avec celui dont l'analysant pourrait être désigné passeur. S'il maintient sa décision, le psychanalyste qui désigne un passeur communique alors le nom de celui-ci au secrétaire de la passe, non sans spécifier avec quels analystes il a travaillé. Le déploiement dans le temps d'une telle procédure ne devra pas excéder un mois.

Le cartel qui en juge

~~Chaque association partie prenante désignera, comme elle l'entend, cinq personnes ;~~ **Tout psychanalyste qui souhaite participer d'un tel cartel devra en passer par la procédure précédente.** La réunion de **ces intéressés** ~~elles-ci~~ formera le **cartel** potentiel au sein duquel sera tiré au sort le **cartel** effectif de chaque passe. Ce **cartel** comportera à chaque fois cinq membres dont quatre appelés à décider, plus un rapporteur ; un représentant, aussi tiré au sort, est adjoint au rapporteur pour lui servir d'adresse extérieure au **cartel** proprement dit. Le passant connaît l'identité du représentant de sa passe, mais pas spécifiquement celle du rapporteur.

Le rapporteur

Un tirage au sort est organisé entre les membres du **cartel** effectif pour désigner le rapporteur ; celui-ci assiste aux témoignages des passeurs comme aux discussions du **cartel**, mais il ne participe pas aux débats. Sa fonction est de transmettre au représentant de la passe la teneur de ces témoignages et des discussions qu'ils occasionnent. Il est attendu qu'un retour intervienne par son intermédiaire, transmettant au **cartel** l'écho qu'il a recueilli du représentant de la passe.

Le représentant

Il n'assiste pas au témoignage des passeurs ni aux délibérations du **cartel**, mais sert d'adresse aux membres du **cartel** par l'intermédiaire du rapporteur. Il peut intervenir en contrecoup sur les décisions adoptées, ne serait-ce que par la position extérieure qu'il occupe. Ce peut être lui qui transmette au passant le résultat de sa passe. Mais le jury a le choix non seulement du contenu mais aussi du mode de réponse.

Le secrétaire

Le secrétaire de la passe, extérieur au **cartel potentiel**, recueille le nom des passeurs et des membres du **cartel** potentiel. Les passants s'adressent à lui pour le tirage au sort des passeurs et dans un deuxième temps, après leur travail avec les passeurs, d'un **cartel** au sein du **cartel** potentiel ainsi que d'un représentant qui recevra du rapporteur les éléments mis en jeu dans la passe en question. Il lui incombe d'organiser une fois l'an une journée de travail sur la passe avec les institutions partenaires, afin que ~~le cumul~~ de l'expérience recueillie auprès des passants, des passeurs et des membres des **cartels**, soit répercutée vers la communauté analytique. Il assume cette fonction pendant trois ans. Il sera désigné parmi les jurés potentiels, et par eux, selon un mode de leur choix et sur candidature.

Fonctionnement

De la liste des passeurs, recueillie par le secrétaire, deux passeurs sont tirés au sort par le passant. Une fois accompli son travail avec chacun d'eux séparément, il tire au sort, toujours auprès du secrétaire, un jury de cinq personnes et un représentant. Le passant peut récuser le choix du sort tant pour les passeurs que pour les jurés.

Les passeurs en question ne sont désignés que pour une durée limitée et ils ne peuvent être tirés au sort que deux fois.

De même, les membres du cartel potentiel ne seront tirés au sort que pour trois passes et ne feront partie du cartel potentiel que durant trois ans. ~~Chaque association renouvellera les jurés sortants au fur et à mesure et comme elle l'entend.~~ Un délai de trois ans est requis avant une nouvelle désignation d'un membre sortant du cartel potentiel.

Chaque cartel écoute à sa façon les passeurs l'un après l'autre ; puis, il rend compte de son appréciation au passant, en lui donnant une réponse conclusive et étayée, sur un mode qu'il choisit, utilisant le rapporteur et le représentant. Ce représentant n'aura pas assisté aux témoignages des passeurs ni aux discussions du cartel. Il n'aura été mis en relation à cette passe que par le truchement du rapporteur.

Cette procédure n'aboutit à aucune nomination, sinon à celle des éventuelles surprises dont la passe en question aura été l'occasion. Il ne sera donné aucune publicité au résultat des passes.

Ce dispositif sera revu tous les trois ans, selon les indications issues des travaux des cartels et selon ce qui ressortira des journées de travail. Il va de soi que toute association ayant rejoint ce réseau participera à la révision du dispositif.

Texte revu le 2013

*

Je me contente maintenant d'un rapide commentaire pour justifier ces transformations.

- Le terme de cartel remplace celui de jury (demande insistante de Frédéric Dahan).
- Le processus de tierce personne conduisant à la désignation d'un passeur s'impose sans l'abâtardir par des inflexions institutionnelles.
- Aucune restriction n'est mise à l'origine politico-analytique des passants, des passeurs, des membres des cartels.
- Il y a donc un système de tierce personne permettant la désignation des passeurs et des membres potentiels du cartel qui en juge ; de même lors de la passe proprement dite. Mais surtout une tierce personne complète cette triangulation trois fois tierce : rapporteur — représentant — passant.

Ces changements ne sont pas massifs, mais ils suffisent à écarter la menace institutionnelle pesant sur la passe en réseau.

Dimensions de la psychanalyse n'a pas souhaité prendre l'initiative de tels changements, mais a voulu remettre en chantier la passe en réseau à partir de l'apport que d'autres associations pourraient nous faire depuis leur expérience ou leurs difficultés.

*

Encore un point.

Éviter l'institutionnalisation des passes — comme celle des cures — et donc celle de la psychanalyse est nécessaire pour éviter les facticités de la psychanalyse. Dans la passe en réseau toute connaissance qu'on a de quoi que ce soit dépend de la réserve du secrétaire de la passe. Personne d'autre que lui (et les intéressés directs) n'a à connaître qui est passant, passeur, juré, ni le résultat des passes. Les animosités personnelles ou groupales ne peuvent alors que disparaître sous le voile à maintenir sur l'effectivité des passes. Elles ne concernent que les participants de cette passe-là ; toujours variables. Pourquoi interdrais-je à mon « ennemi » (s'il en est) d'en participer ? Serait-ce qu'à l'envers de la raison de la passe, je saurais d'avance qui est analyste et qui ne l'est pas (et ce serait alors uniquement parce que je lui dénie cette qualité — qui d'ailleurs ne se prouve qu'au sein des cures... et des passes, comme seuls lieux de transmission) ? Pas de transmission objectivable d'un savoir empaqueté. D'ailleurs les différends analytiques ont d'abord trait à l'immixtion de points de vue institutionnels et de là groupaux dans la singularité des démarches et des positions analytiques.

En pratique, et d'où qu'il vienne ou quoi qu'il soutienne,
— n'importe qui peut prétendre à être juré potentiel,
— n'importe qui peut être désigné passeur,
— n'importe qui peut postuler comme passant.

La discrétion est une qualité nécessaire à l'analyse. Et dans les deux sens du mot : avec retenue dans les relations sociales et comme pouvoir de décider.

La passe en réseau doit être discrète : sans nomination, sans publicité, sans diffusion d'information quelconque. Et cela lui est d'autant plus nécessaire qu'elle est la seule passe ni associative ni inter-associative, mais strictement extra-associative. Ce sont ces principes qui, à mon sens, doivent amener les associations qui s'y rendent à soutenir la passe en réseau. « Soutien » signifie étayage (*Anlehnung*) et non possibilité de censure ou de refus (*Ablehnung*) concernant qui que ce soit *a priori*.